

RCS : AVIGNON Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00004 Numéro SIREN : 834 383 341 Nom ou dénomination : AB GESTION IMMOBILIERE
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2023 sous le numéro de dépôt 15106



SAS AB GESTION IMMOBILIERE

LOCATIONS & ADMINISTRATEUR DE BIENS IMMOBILIERS

Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI

238 COURS BOURNISSAC - BP 40015 - 84301 CAVAILLON CEDEX

TEL 04.90.71.10.90 FAX 04.90.71.17.07

www.gestionimmobiliere.fr EMAIL : contact@gestionimmobiliere.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'AVIGNON
2 Boulevard Limbert
84097 AVIGNON CEDEX

Objet : Dépôt des comptes 2022

Date : 25/09/2023

Monsieur le Greffier,

Je vous prie de trouver en pièces jointes :

- les comptes annuels certifiés conformes et signés par le représentant légal
- la proposition d'affectation du résultat et le rapport de gestion à l'AGO contenant d'affectation du résultat certifiées conformes et signées par le représentant légal
- un chèque d'un montant de 47.54 euros

Je vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Mélanie ALBERT



SAS AB GESTION IMMOBILIERE

LOCATIONS & ADMINISTRATEUR DE BIENS IMMOBILIERS

Mélanie ALBERT et Elodie BENEDETTI

238 COURS BOURNISSAC - BP 40015 - 84301 CAVAILLON CEDEX

TEL 04.90.71.10.90 FAX 04.90.71.17.07

www.gestionimmobiliere.fr EMAIL : contact@gestionimmobiliere.fr



N/Réf. : 834 383 341 RCS AVIGNON (2018 B 00004)
GR/8401/2885396



AB GESTION IMMOBILIERE
238 COURS BOURNISSAC
84300 CAVAILLON

4533 - 1/1 - 8437

Avignon, le 6 octobre 2023

Entreprise : AB GESTION IMMOBILIERE

Exercice clos le : 31/12/2022

Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

UNIQUE RELANCE – RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS LEGALES

Le président du tribunal, le parquet et le préfet sont informés que vous n'avez pas déposé au greffe les **documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022** en violation de l'article L.232-23 I du code de commerce.

Vous pouvez encore régulariser votre situation dans un délai de **15 jours maximum** en nous adressant par courrier à l'adresse ci-dessus, en un seul exemplaire, **très lisibles, non agrafés** :

- ① Les comptes annuels certifiés conformes et signés par le représentant légal,
- ② La proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée et la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée générale certifiées conformes et signées par le représentant légal,
- Le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), *non*
- Chèque d'un montant de 47,54 Euros.



Avec nos salutations distinguées,
Les greffiers,



CONSEQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON-DEPÔT DES COMPTES ANNUELS

Votre société prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit, ce qui peut lui créer des **difficultés vis-à-vis de ses fournisseurs et pour des concours bancaires**. Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt est constitutif d'une **infraction punie d'une amende**, à l'encontre des représentants légaux, de 1 500 € portée à 3 000 € en cas de récidive (art. R.247-3 du code de commerce et 131-13 du code pénal). **Le président du tribunal de commerce adressera aux dirigeants une injonction de déposer les documents comptables au greffe avec astreinte dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor public** (art. L.611-2 II du code de commerce). Tout intéressé peut obtenir la même mesure en référé (art. L.123-5-1 du code de commerce). Le président peut dans les mêmes conditions, **désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités**. La chambre criminelle de la Cour de Cassation (n°12-40086) ne trouve aucune excuse pour exonérer une personne morale de l'obligation de dépôt des comptes annuels (atteintes à la concurrence, secret des affaires, etc.).

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12	mois	EXERCICE N, CLOS LE			EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12	mois	31.12.22			31.12.21
				BRUT	Amort., Provis.	NET	NET
Capital souscrit non appelé (O)							
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial			815 080.00		815 080.00	815 080.00
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances & acomptes sur immob. incorporelles						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, Matériel & Outill. industriels						
	Autres immobilisations corporelles			47 663.98	25 403.40	22 260.58	20 047.26
	Immobilisations en cours						
	Avances & acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	Participations évaluées par mise en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
Prêts							
Autres immobilisations financières			4 304.00		4 304.00	4 304.00	
TOTAL (I)				867 047.98	25 403.40	841 644.58	839 431.26
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances & acomptes versés sur commandes						
	CREANCES						
	Clients & comptes rattachés						
	Autres créances			92.51		92.51	432.99
	Capital souscrit & appelé, non versé						
COMPTES DE REGUL.	DIVERS						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités			386 113.03		386 113.03	398 894.66
	Charges constatées d'avance			3 355.37		3 355.37	1 535.97
	TOTAL (II)			389 560.91		389 560.91	400 863.62
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecart de conversion actif (V)							
TOTAL GENERAL (0 A V)				1 256 608.89	25 403.40	1 231 205.49	1 240 294.88

of A.

BILAN - PASSIF

(Devise : EUR)

		EXERCICE N 31.12.22	EXERCICE N-1 31.12.21
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	10 000.00	10 000.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	1 000.00	1 000.00
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	188 312.74	121 140.28
	RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEFICE OU PERTE)	257 250.45	227 172.46
	Subventions d'investissements		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	456 563.19	359 312.74
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	490 248.75	589 826.94
	Emprunts & dettes financières divers	100.00	100.00
	Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 298.50	3 333.43
	Dettes fiscales et sociales	47 601.63	49 565.23
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	233 393.42	238 156.54
COMPTE REGUL.	Produits constatés d'avance		
	TOTAL (IV)	774 642.30	880 982.14
	Ecart de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I A V)	1 231 205.49	1 240 294.88

H.A.

COMPTE DE RESULTAT

(Devise : EUR)

DUREE DE L'EXERCICE		12 mois	EXERCICE N	EXERCICE N-1
DUREE DE L'EXERCICE PRECEDENT		12 mois	31.12.22	31.12.21
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises (France Export)			
	Production vendue - Biens (France Export)			
	Production vendue - Services (France 738 527.30 Export)		738 527.30	700 475.38
	CHIFFRES D'AFFAIRES NETS (France 738 527.30 Export)		738 527.30	700 475.38
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation		3 333.30	
	Reprises sur amortissements & provisions, Transfert de charges			1 848.37
	Autres produits		2.11	609.68
TOTAL - PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			741 862.71	702 933.43
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
	Variation de stock (Marchandises)			
	Achats matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stock (Matières premières & approvisionnements)			
	Autres achats et charges externes		114 624.59	116 544.04
	Impôts, taxes et versements assimilés		3 486.00	4 223.50
	Salaires et traitements		204 300.37	196 021.41
	Charges sociales		71 568.96	74 176.75
	Dotations aux amortissements : sur immobilisations		7 008.32	5 820.87
	Dotations aux provisions : sur immobilisations			
	Dotations aux provisions : sur actif circulant			
	Dotations aux provisions : pour risques et charges			
	Autres charges		18.25	40.79
TOTAL - CHARGES D'EXPLOITATION (II)			401 006.49	396 827.36
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			340 856.22	306 106.07
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

M.A.

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

(Devise : EUR)

		EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations		
	Produits autres valeurs mobilières & créances de l'actif immob.		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions et transfert de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL - PRODUITS FINANCIERS (V)		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	2 587.77	2 992.61
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement		
TOTAL - CHARGES FINANCIERES (VI)		2 587.77	2 992.61
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		-2 587.77	-2 992.61
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		338 268.45	303 113.46
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL - PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	934.00	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL - CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		934.00	
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-934.00	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		80 084.00	75 941.00
TOTAL - PRODUITS (I+III+V+VII)		741 862.71	702 933.43
TOTAL - CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)		484 612.26	475 760.97
BENEFICE OU PERTE (total produits - total charges)		257 250.45	227 172.46

RECAPITULATIF

RESULTAT D'EXPLOITATION	340 856.22	306 106.07
OPERATIONS EN COMMUN		
RESULTAT FINANCIER	-2 587.77	-2 992.61
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-934.00	
PARTICIPATION & IMPOTS SUR LES BENEFICES	-80 084.00	-75 941.00
BENEFICE OU PERTE	257 250.45	227 172.46

SAS AB GESTION IMMOBILIERE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

NOTE PRELIMINAIRE A L'ANNEXE

Les chiffres significatifs et tableaux sont présentés en euros.

La présente annexe fait partie des comptes annuels. Elle comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et compte de résultat, de façon à ce que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Des éléments d'informations qui ne présentent pas un caractère obligatoire, sont mentionnés pour leur importance significative.

PRESENTATION DE LA SOCIETE – FAITS MAJEURS

La SAS AB GESTION IMMOBILIERE est une société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros, divisé en 1 000 actions de 10 euros, intégralement libérées.

Elle est immatriculée depuis le 5 janvier 2018.

H.A

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'entreprise ont été arrêtés le 31 décembre 2022 conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 214-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice. Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels :

- continuité de l'exercice,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

M.A.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

ANNEXE I – IMMOBILISATIONS

MODES ET METHODES D'EVALUATION

. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires), ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- concessions, droits, licences, logiciels	de 1 à 3 ans
- installations générales, agencements, aménagements div.	de 5 à 10 ans
- matériel de transport	de 3 à 5 ans
- matériel de bureau	de 1 à 5 ans
- mobilier de bureau	de 5 à 10 ans

DETAIL DU POSTE DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

		Au début de l'exercice	↑	↓	A la fin de l'exercice
205 - Concession et droit similaires		-	-	-	-
207 - Droit de présentation		815 080,00	-		815 080,00
TOTAUX		815 080,00	-	-	815 080,00

H.A.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

DETAIL DU POSTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Au début de l'exercice	↑	↓	A la fin de l'exercice
2181- Installations, agencements, aménagements	6 020,37	5 351,58	-	11 371,95
2182 - Matériel de transport	-	-	-	-
2183 - Matériel de bureau et informatique	23 729,63	500,01	-	24 229,64
2184 - Mobilier	8 692,34	3 370,05	-	12 062,39
TOTAUX	38 442,34	9 221,64	-	47 663,98

DETAIL DU POSTE DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES275 - Dépôts et cautionnements versés

4 304,00

Date	Bénéficiaire	Nature	Montant	Provision
01.04.18	INTERFIMO	CAUTION	4 204,00	
08.08.19	VINCI	BADGE	100,00	
TOTAUX			4 304,00	

H.A.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

ANNEXE II - AMORTISSEMENTS**DETAIL DU POSTE AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les méthodes d'amortissement retenues correspondent à l'estimation qui a été faite de la durée de vie probable des matériels et des aménagements

	Au début de l'exercice	↑	↓	A la fin de l'exercice
28181 - Installations, agencements, aménagements	2 880,41	1 059,92	-	3 940,33
28182 - Matériel de transport	-	-	-	-
28183 - Matériel de bureau et informat.	13 907,24	4 830,16	-	18 737,40
28184 - Mobilier	1 607,43	1 118,24	-	2 725,67
TOTAUX	18 395,08	7 008,32	-	25 403,40

ANNEXE III**CAPITAUX PROPRES****Capital social**

Le capital social est de 10 000 euros, divisé en 1 000 actions de 10 euros.

Chaque action est intégralement libérée.

7A

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

AUTRES INFORMATIONS

- IV Echéances des créances et des dettes
- V Charges à payer
- VI Charges constatés d'avance

H.A.

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES **A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

(Devise : EUR)

(Devise : EUR)

CADRE A	ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières		4 304.00	4 304.00	
	Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créances repr. titres prêtés, dont provisions Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts, taxes & vers. assimilés Divers	92.51	92.51	
	Groupe et associés (2) Débiteurs divers				
	Charges constatées d'avance		3 355.37	3 355.37	
TOTAUX			7 751.88	7 751.88	
Renvois	(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice (1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice (2) Prêts & avances consentis aux associés (pers. physiques)				

CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit (1) <div>à 1 an max. à l'origine à plus d'1 an à l'origine</div> Emprunts et dettes financières divers (1) (2) Fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux				490 248.75	96 014.06	351 298.92	42 935.77
Etat et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices Taxe sur la valeur ajoutée Obligations cautionnées Autres impôts, taxes et assimilés		8 117.00 9 852.05 1 223.11	8 117.00 9 852.05 1 223.11		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Groupes et associés (2) Autres dettes Dette représentative de titres empruntés Produits constatés d'avance				100.00 233 393.42	100.00 233 393.42		
TOTAUX				774 642.30	380 407.61	351 298.92	42 935.77
Renvois	(1) Emprunt souscrits en cours d'exercice			99 578.48			
	(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice						
	(2) Montant divers emprunts & dettes contractés auprès des associés personnes physiques						

H.A.

SAS AB GESTION IMMOBILIERE

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

ANNEXE V

CHARGES A PAYER

Charges à payer

Les charges se rapportant à une période ou à des opérations passées antérieurement à la clôture de l'exercice, et qui n'ont pas fait l'objet de factures reçues à la date de clôture de l'exercice, ont fait l'objet d'une comptabilisation en charges à payer et ont été rattachées aux différents postes de dettes concernées.

Elles se composent comme suit :

168840	Intérêts courus	47,35
428200	Personnel, charges à payer	11 540,01
428600	Charges sociales TNS à payer	-
438000	Organismes sociaux - Charges à payer	-
438600	Organismes sociaux - Charges à payer sur CP	3 592,81
448600	Etat - Charges à payer	126,00
TOTAL		15 306,17

M.A.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

ANNEXE VI

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges constatées d'avance

SOLOCAL - PUBLICITE/PARUTION	1545,37
SCI AA - LOYER 01/2023	1750
VOTRASSO - ABONNEMENT 2023	60
TOTAL	3 355,37

H.A.

AB GESTION IMMOBILIERE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 238, Cours Bournissac, 84300 CAVAILLON
834 383 341 RCS AVIGNON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 257 250,45 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	257 250,45 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	188 312,74 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	445 563,19 euros
A titre de dividendes	160 000,00 euros
Soit 160,00 euros par action	
Le solde	285 563,19 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 285 563,19 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 160 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du mois de septembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros

01A -

(contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Montant distribué	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2019	98 572,00 €	98 572,00 €	NEANT
2020	140 000,00 €	140 000,00 €	NEANT
2021	160 000,00 €	160 000,00 €	NEANT

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Mélania ALBERT

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President mentioned in the text above.

AB GESTION IMMOBILIERE
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 238, Cours Bournissac, 84300 CAVAILLON
834 383 341 RCS AVIGNON

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

Exercice clos le 31 décembre 2022

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2022, l'activité de la Société a été marquée par une légère augmentation du chiffre d'affaires. Les charges d'exploitation sont, quant à elles, restées stables. Il ressort que le bénéfice comptable est en hausse.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

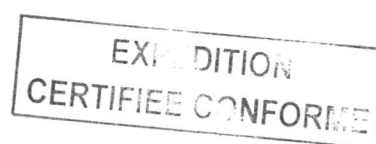
Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous souhaitons poursuivre le développement de notre activité.

RÉSULTATS - AFFECTATION



Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 738 527,30 euros contre 700 475,38 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 5,43%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 3 335,41 euros contre 2 458,05 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 35,69%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 114 624,59 euros contre 116 544,04 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,65%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 3 486,00 euros contre 4 223,50 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -17,46%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 204 300,37 euros contre 196 021,41 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 4,22%.

Le montant des charges sociales s'élève à 71 568,96 euros contre 74 176,75 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -3,52%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 7 008,32 euros contre 5 820,87 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 20,40%.

Le montant des autres charges s'élève à 18,25 euros contre 40,79 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -55,26%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 401 006,49 euros contre 396 827,36 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1,05%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 340 856,22 euros contre 306 106,07 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 11,35%.

Compte tenu d'un résultat financier de -2 587,77 euros (-2 992,61 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 338 268,45 euros contre 303 113,46 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 11,60%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -934,00 euros.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 80 084,00 euros contre 75 941,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,46%.

Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 se solde ainsi par un bénéfice de 257 250,45 euros contre un bénéfice de 227 172,46 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 13,24%.

Au 31 décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 231 205,49 euros contre 1 240 294,88 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,73%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 257 250,45 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	257 250,45 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	188 312,74 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	445 563,19 euros
A titre de dividendes	160 000,00 euros
Soit 160,00 euros par action	
Le solde	285 563,19 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 285 563,19 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 296 563,19 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 160 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du mois de septembre 2023.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux

prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Montant distribué	Dividendes éligibles à l'abattement de 40%	Dividendes non éligibles à l'abattement de 40%
2019	98 572,00 €	98 572,00 €	NEANT
2020	140 000,00 €	140 000,00 €	NEANT
2021	160 000,00 €	160 000,00 €	NEANT

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération des fonctions exercées par les dirigeantes dans le cadre de leur activité accessoire d'administrateurs d'immeubles.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à CAVAILLON
Le 15 juin 2023

La Présidente
Mélanie ALBERT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Mélanie ALBERT', is written over a long, horizontal, slightly wavy line that serves as a baseline for the signature.